

Porter un prénom musulman... Obligation ou non ?...

Question: Est-il obligatoire, lorsqu'on se re-convertit à l'Islam, de changer de prénom pour en adopter un qui soit musulman ?

Réponse : Dans toute société et culture, le prénom occupe une place de première importance. Il permet aux individus d'exprimer leur conviction profonde, leur pensée, ou leur appartenance religieuse. C'est pourquoi la question du choix du prénom a reçu une attention particulière en Islam. Il est vrai qu'il n'est pas obligatoire en Islam de se choisir un prénom arabe. L'histoire montre, qu'à l'époque du Prophète (sallallahu alayhi wa sallam), des personnes non-arabes qui s'étaient re-converties à l'Islam avaient gardé leur prénom d'origine, comme ce fut le cas notamment pour Maria (la copte, radhia Allahu anhâ). Cependant, des savants ont souligné qu'il est préférable, pour le musulman de façon générale d'adopter un prénom qui a été valorisé par le Prophète Mouhammad (sallallâhou 'alayha wa sallam) ou qui présente une bonne signification.

C'est notamment à partir de cet avis que certains encouragent ceux qui acceptent l'islam de se choisir un prénom arabe ayant une signification positive. Pour eux, un tel choix se justifierait aussi par le fait que l'arabe est la langue « maternelle » de tout musulman, **spirituellement parlant**. Le Coran a été révélé en arabe, le Prophète de l'Islam (sallallahu alayhi wa sallam) était un arabe, la prière rituelle islamique se fait en arabe... Ainsi, l'adoption d'un prénom arabe pourrait constituer une expression visible de son appartenance religieuse et de son attachement à l'islam. Par ailleurs, il peut être bénéfique d'adopter des prénoms de membres de la famille du Prophète Mohammad (sallallahu alayhi wa sallam), de Compagnons (razia Allahu anhoum) ou d'illustres savants musulmans avec l'intention et le désir de s'imprégner des qualités qui furent celles de ces illustres personnages. Et il n'y a aucun problème à limiter l'usage du prénom musulman à son entourage est à garder son ancien prénom pour les démarches administratives etc.

Le précédent avis ne fait pas l'unanimité : certains pensent que, à partir du moment où le prénom d'origine ne présente pas une signification négative, il est mieux de garder cet élément de l'identité qui a été choisi par les parents.

Pour conclure, je voudrai juste rappeler que le Prophète (sallallahou alayhi wa sallam) avait pour habitude de modifier les prénoms qui n'avaient pas une bonne signification, et il insistait beaucoup sur l'importance pour les musulmans de se choisir un beau prénom. Il disait en ce sens:

« Vous serez appelé le Jour Final par vos prénoms et le prénom de vos parents, (c'est pourquoi) choisissez de beaux prénoms. »

Qu'Allah illumine nos cœurs et nous garde ferme sur le Chemin de la Vérité jusqu'à notre mort. Âmine.

Wa Allâhou A'lam !

(Et Dieu est Plus Savant !)

<http://muslimfr.com/porter-un-prenom-musulman-obligation-ou-non/>